



CIRCULAIRE N° 2 2 6 6 /MBPE/DGD du 2 9 SEPT 2023

Objet : Modification de la politique du commerce extérieur de l'Inde en matière d'exportation de riz et d'importation d'articles en or

Réf. : - Courrier n° 21739/MEMAEIAD/CAB-1/DGDE/DIESE/SDSE/ZYD du 23/08/2023 ;
- Notification du Gouvernement Indien n° 19/2023 du 12/07/2023 ;
- Notification du Gouvernement Indien n° 20/2023 du 26/07/2023.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que le Gouvernement de l'Inde a procédé à une modification de sa politique de commerce extérieur en matière **d'importation d'articles en or et d'exportation de riz**.

Cette modification se décline comme suit :

1- En ce qui concerne l'importation d'articles en or (Notification n° 19/2023 du 12/07/2023)

Restriction à l'importation des articles en or, relevant de la sous position n° 7113.19 : « -- articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux » du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), depuis le 12 juillet 2023.

Cette restriction ne s'applique, toutefois, pas aux importations réalisées conformément à l'accord de libre-échange entre l'Inde et les Emirats Arabes Unis, en cours de validité, et à celles effectuées par les unités des Zones Economiques Spécifiques (ZES) de l'Inde.

2- En ce qui concerne l'exportation du riz (Notification n° 20/2023 du 20/07/2023)

Est interdit à l'exportation de l'Inde, depuis le 20 juillet 2023, le riz blanc non-basmati relevant de la sous position tarifaire n° 1006.30.90.00 « -- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé en emballage immédiat de 5kg ou moins », du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO basée sur la version 2022 du SH.

Cependant, l'exportation de cette qualité de riz pourrait être autorisée dans les cas spécifiques suivants :

- Les opérations de chargement de riz non-basmati sur les navires ayant débuté avant la date de la notification ;
- Les cargaisons de riz non-basmati en consignment auprès des services des douanes et enregistrées dans leur système avant la date de la notification ;
- Les demandes d'exportation de riz biologique non-basmati ;



- Les autorisations exceptionnelles accordées par le Gouvernement de l'Inde en réponse à des besoins en matière de sécurité alimentaire exprimés par le pays d'importation.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/CAB
- MCI/DGCE
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCD
- OIC
- Chbre de Cce & Industrie CI
- Chbre de Cce & Industrie Européenne
- Chbre de Cce & Industrie Française
- Chbre de Cce & Industrie Britannique
- Chbre de Cce & Industrie Libanaise
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL



General DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

